

**Demande de délivrance du diplôme d'Etat de la jeunesse, de  
l'éducation populaire et du sport (DE JEPS),  
spécialité perfectionnement sportif, mention PLONGEON**

Je soussigné (e) (NOM):..... Prénom (s) : .....

Epouse : ..... Sexe : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

☎ : ..... ☎ : .....

E-mail : ..... Nationalité : .....

sollicite du Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Lorraine, **la délivrance du DE JEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention « PLONGEON»** au titre de l'article 7 de l'arrêté du 15 mars 2010 modifié.

Fait à : ..... le : .....  
(Signature du candidat)

**PIECES A FOURNIR**

1<sup>er</sup> cas de figure :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport
- Photocopie du diplôme BEES 1<sup>er</sup> degré des ACTIVITES de la NATATION
- Ou Photocopie du diplôme BEES 1<sup>er</sup> degré PLONGEON
- Attestation dans le cadre de la formation de l'option entraînement « plongeon (pour les BEESAN)
- Copie du brevet fédéral 4 ou 5 « plongeon» à jour de la formation continue délivré par la F F de natation
- Photocopie de l'attestation de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue
- justifier dans les cinq ans précédant la publication de l'arrêté :

-d'une expérience d'entraînement significatif en " plongeon " d'une durée de cinq cents heures sur une période au minimum de trois saisons sportives, soit au sein d'un club d'une fédération sportive agréée, soit au sein d'un pôle figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports en application de l'article R. 221-26 du code du sport ; et

-d'une expérience d'entraînement d'un ou plusieurs plongeurs ayant participé à un championnat national de catégories d'âges au moins, sur une période au minimum de deux saisons sportives en " plongeon ".

L'attestation justifiant de ces expériences d'entraînement est délivrée par le directeur technique national de la natation.